



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence Interministérielle de la SANTE

Relance du Plan Alcool !

Sur proposition de la Ministre COCOF de la Santé Cécile Jodogne, le Plan Alcool a été remis à l'ordre du jour des travaux de la conférence interministérielle de la Santé et de la Cellule Politique Générale Drogues. L'objectif de la Ministre est de susciter une concertation interministérielle qui permette d'élaborer une stratégie commune et concertée de lutte contre l'usage nocif d'alcool (en articulant les divers déterminants de la problématique tels qu'ils sont définis par l'Organisation Mondiale de la Santé).

Pour rappel, le Plan Alcool avait été mis au placard sous la précédente législature, faute d'accord sur l'interdiction de vente d'alcool dans les distributeurs et sur la clarification de la législation de vente de boissons alcoolisées aux mineurs.

Le rejet du Plan Alcool 2014-2018 sur lequel travaillaient depuis des années les ministres fédéraux, communautaires et régionaux au sein de la Conférence Interministérielle Drogues avait été ressenti par de nombreux acteurs comme un échec.

A la suite de la sixième réforme de l'Etat, la COCOF devient compétente en matière de promotion de la santé. Elle hérite aussi de certains projets du Fonds assuétudes transférés du fédéral vers les Régions et Communautés. Elle gère en outre des matières en lien avec la consommation de drogues légales et illégales dans les domaines de la prévention, de la réduction des risques et des soins ambulatoires.

Compte tenu des nouvelles compétences qui lui sont attribuées, la Ministre de la Santé Cécile Jodogne a décidé de remettre sur la table les discussions relatives au Plan Alcool qui devront aboutir à la définition des axes stratégiques et politiques précis pour la réduction de la consommation nocive d'alcool.



CABINET DE CECILE JODOGNE

Ce processus implique une concertation associant les Ministres de la Santé des différents niveaux de pouvoir ainsi que les Ministres jouant un rôle en matière d'offre et de régulation des pratiques commerciales et publicitaires pour l'alcool.

Le Plan Alcool poursuivra un triple objectif de santé publique: prévenir les dommages liés à l'alcool; élaborer une politique orientée vers les groupes cibles et les situations à risques; combattre la consommation inadaptée, excessive, problématique et risquée.

Jérôme DE MOT
+32 475 76 47 93